



Mairie de Marolles-en-Hurepoix

COVID 19

Mesures mises en œuvre par la commune

ATTENTION - Nouveau message du 14 mars 2020

Les informations de l'Etat nous arrivent au fil de l'eau

Merci de vous tenir informés régulièrement (via le site internet, le portail familles, la consultation de vos boîtes mail...)

Le Président de la République a annoncé jeudi 12 mars la **fermeture** de toutes les crèches, écoles, collèges, lycées, universités... pour « ralentir la propagation » du coronavirus.

Tous les établissements scolaires de la commune seront fermés à partir du lundi 16 mars 2020 (sauf aux enfants des personnels prioritaires, comme détaillé plus loin)

La commune travaille en lien étroit avec les enseignants pour informer les familles.

- **Fermeture des équipements périscolaires**

Par précaution, par prudence et dans le respect des règles barrières, **les équipements périscolaires** (accueils des matins et soirs, restauration scolaire, centre de loisirs, ATLAN 13 et Kaz'Ados) resteront fermés durant toute la durée des mesures prises par l'État.

Les prestations périscolaires seront, dès le 16 mars, automatiquement annulées par nos soins, sans que les familles aient besoin de nous contacter. Bien sûr les prestations annulées **ne seront pas facturées**, la commune s'inscrivant pleinement dans l'effort demandé à la Nation.

- **Accueil dans les écoles pour les enfants des personnels prioritaires**

L'État organise un **accueil pour les enfants des professionnels de santé ou des services de secours**. Nous vous invitons à vous rapprocher des écoles pour connaître les modalités. Pour ces enfants, **les services périscolaires sont maintenus par la commune.**

- **Accès limité à certains équipements communaux**

Dans un souci de continuité du service **la mairie et le CCAS restent ouverts aux horaires habituels** mais nous vous demandons de bien vouloir **reporter toutes les démarches administratives qui seraient non nécessaires, non urgentes** et de privilégier les démarches en ligne, par mail ou par téléphone.

Le service de portages de repas et les repas réguliers à la résidence du Parc sont maintenus mais les repas à thèmes et les animations à la RPA sont suspendus.

- **Fermeture de certains équipements communaux**

Dès le lundi 16 mars, **les installations suivantes sont fermées :**

La totalité des salles communales et espaces couverts : Gymnase, COSEC, DOJO, Salle de danse, tennis couverts, mille club, salle des fêtes, école de musique, grange de la Ferme, Médiathèque, vestiaires (du stade et des tennis), foyer associatif (près de la salle des fêtes).

Exceptions (sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire) :

- **Le stade (sauf vestiaires qui restent fermés) et ses équipements de plein air restent accessibles au public et praticables pour le loisir** mais sont **fermés pour les entraînements, compétitions et tout rassemblement.**

Les terrains de pétanque restent accessibles et praticables mais avec accès limité à 10 personnes.

Suspension des activités

- Les activités et les manifestations communales et associatives sont **suspendues** jusqu'à nouvel ordre.

Garants et responsables de la sécurité sanitaire des Marolaises et Marollais et conscient de la gêne occasionnée par l'instauration de ces mesures, nous restons mobilisés, à votre écoute et à votre disposition, pour que nous puissions faire face, ensemble, à cette situation exceptionnelle.

Bien cordialement,

LE MAIRE
Georges JOUBERT

